



# Préparez votre inscription au tableau de l'Ordre

> Pour être sûr de pouvoir exercer dès l'obtention  
de votre diplôme



[www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)



ORDRE NATIONAL  
DES PÉDIATRES-PODOLOGUES

« Facilitez-vous  
l'entrée dans la vie  
professionnelle »

## L'essentiel en 3 étapes

### Ce qu'il faut savoir sur l'inscription au tableau de l'Ordre

« S'inscrire au tableau  
de l'Ordre : une obligation,  
une reconnaissance  
d'appartenance à la profession  
de pédicure-podologue. »

« Nul ne peut exercer  
la profession de pédicure-  
podologue s'il n'est inscrit  
au tableau tenu par l'Ordre. »

(art. L.4322-2 du code de la santé publique)

Il est important de faire cette  
démarche le plus tôt possible.

Ainsi, vous serez en mesure d'exercer  
dès la proclamation des résultats  
de votre diplôme et quel que soit  
votre projet professionnel.

## Étape 1

Contactez le Conseil  
régional\* de l'Ordre des  
pédicures-podologues

**Prenez contact avec le Conseil  
régional dont vous dépendrez,  
en fonction du mode d'exercice  
choisi, pour connaître la date de  
séance du Conseil qui statuera  
sur votre inscription et pendant  
laquelle vous prêterez serment :**

### > Sans projet professionnel

**arrêté :** le Conseil régional  
de l'Ordre des pédicures-  
podologues (CROPP) de votre  
lieu de résidence habituelle  
(domicile), qui n'est pas votre lieu  
de résidence estudiantine.

**> Remplaçant :** le Conseil régional  
de votre lieu de résidence  
habituelle.

**> Autres modes d'exercice  
titulaire ou collaborateur :** le  
CROPP de votre lieu d'exercice.

**Attention :** La séance de  
juillet du Conseil régional est  
principalement dédiée aux  
inscriptions au tableau des  
nouveaux diplômés. La séance  
suivante se tient à l'automne,  
le CROPP se réunissant tous les  
trimestres.

\* ou interrégional

le fil bleu  
>>>>>>>>

Pour être informé des actualités ordinales,  
abonnez-vous au Fil bleu sur [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)

## Étape 2

### Constituez votre dossier à l'avance

#### Préparez les pièces constitutives de votre dossier d'inscription à l'Ordre.

Pensez à demander votre extrait d'acte de naissance\* avec filiation à l'avance.

- Un document à compléter :  
*Le curriculum vitæ ordinal*  
> téléchargeable sur [onpp.fr](http://onpp.fr)
- La photocopie de votre attestation de réussite au diplôme d'État ou de votre diplôme ;
- La photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport ;
- Deux photographies d'identité au format officiel avec vos nom et prénom au dos ;
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation\* ;
- La photocopie de l'attestation de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour l'année en cours ;
- Deux déclarations\*\* sur l'honneur :
  - certifiant que vous n'avez jamais été inscrit au tableau de l'Ordre ;
  - certifiant votre non condamnation et votre aptitude physique et intellectuelle à l'exercice de la profession (signée en original) ;
- Un chèque de cotisation dont le montant est réduit au prorata du nombre de trimestres d'inscription au Tableau. Se renseigner auprès de son CROPP.

\* Demande sur [www.acte-etat-civil.fr](http://www.acte-etat-civil.fr)  
ou auprès de votre mairie de naissance

\*\* Modèles en ligne sur [onpp.fr](http://onpp.fr)

## Étape 3

### Déposez votre dossier à votre Conseil régional dès que vous êtes diplômé

#### Déposez ou envoyez par lettre recommandée (LRAR) votre dossier complet à votre Conseil régional dès que vous êtes diplômé.

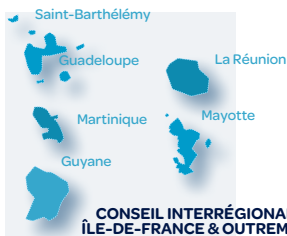
Après étude de votre dossier par le Conseil régional, un récépissé vous est envoyé si votre dossier est complet. Dans le cas contraire, les pièces manquantes vous seront réclamées par lettre recommandée avec accusé de réception mais cela retardera d'autant votre inscription et donc votre droit à exercer.

Seul un dossier complet permet au Conseil régional de statuer sur votre inscription au Tableau de l'Ordre.

## UTILE

- **Le guide d'exercice de la profession de pédicure-podologue : démarches et obligations** est téléchargeable sur [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)
- Les modèles et contrats types sont disponibles auprès de votre Conseil régional. Vous avez l'obligation d'envoyer votre contrat d'exercice signé à votre CROPP. Vous pouvez, avant signature du contrat, demander avis à votre CROPP.
- Votre Conseil régional peut vous conseiller sur votre projet d'implantation d'exercice grâce au logiciel de démographie « PODEMO ».

# Les coordonnées des Conseils régionaux et interrégionaux



## CONSEIL INTERRÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE & OUTREMER

66, rue Cantagrel, 75013 PARIS  
contact@ifom.ciropp.fr  
Tél. 01 44 38 55 90

32, rue Grand Pont  
76000 ROUEN  
contact@normandie.cropp.fr  
Tél. 02 35 15 49 37

101 bis, rue Nationale  
59000 LILLE  
contact@hdf.cropp.fr  
Tél. 03 20 50 80 79

Espace Performance  
Bâtiment H1  
35769 SAINT-GRÉGOIRE  
contact@bspm.ciropp.fr  
Tél. 02 99 26 90 44

CONSEIL RÉGIONAL  
HAUTS-DE-FRANCE  
Lille

27 avenue du Général Charles de Gaulle  
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
contact@ge.cropp.fr  
Tél. 03 26 21 45 05

Saint-Pierre-  
et-Miquelon

CONSEIL INTERRÉGIONAL  
BRETAGNE & SAINT-PIERRE-  
ET-MIQUELON  
Rennes

CONSEIL RÉGIONAL  
NORMANDIE  
Rouen

Paris

Châlons-en-Champagne

CONSEIL RÉGIONAL  
GRAND EST

CONSEIL RÉGIONAL  
PAYS DE LA LOIRE  
Carquefou

Orléans

Auxerre

CONSEIL RÉGIONAL  
CENTRE -  
VAL DE LOIRE

CONSEIL RÉGIONAL  
BOURGOGNE -  
FRANCHE-COMTÉ

11 rue du chemin Rouge  
Bâtiment Exalis E  
44300 NANTES  
contact@pdll.cropp.fr  
Tél. 02 28 23 14 22

9, avenue de la Résistance  
89000 AUXERRE  
contact@bfc.cropp.fr  
Tél. 03 86 18 92 95

CONSEIL RÉGIONAL  
NOUVELLE-AQUITAINE  
Bordeaux

CONSEIL RÉGIONAL  
AUVERGNE -  
RHÔNE-ALPES  
Bron

23, boulevard Rocheplatte  
45000 ORLÉANS  
contact@cvdll.cropp.fr  
Tél. 02 38 77 21 55

22, rue verte  
33200 BORDEAUX  
contact@na.cropp.fr  
Tél. 09 54 68 23 64

CONSEIL RÉGIONAL  
OCCITANIE  
Toulouse

CONSEIL INTERRÉGIONAL  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-  
& CORSE  
Aix-en-Provence

Bât B1 Lot 6 RDC  
13, impasse de la Flambère  
31300 TOULOUSE  
contact@occitanie.cropp.fr  
Tél. 05 34 51 97 74

Aéroport de Lyon Bron  
bâtiment B14 69500 BRON  
contact@ara.cropp.fr  
Tél. 04 72 36 06 54

Le Mercure B  
80, rue Charles Duchesne  
13290 AIX-EN-PROVENCE  
contact@pacac.ciropp.fr  
Tél. 04 42 59 14 66

Retrouvez toutes les adresses des CROPP sur [onpp.fr](http://onpp.fr)